

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

515^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 3 octobre 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2016.10.274

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2016
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016
6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016
7. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2016
8. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois septembre 2016

Période de questions (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents

- 1.1. Consommation électrique
- 1.2. Consommation d'eau
2. Correspondance
 - 2.1. Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade – Feuillet paroissial – Achat de visibilité
 - 2.2. Fondation Foyer La Pérade – Demande de financement
 - 2.3. Appui Zip Les Deux Rives
3. Usage du terrain au 8, rue Marcotte – Entente Municipalité – Association des pourvoyeurs
4. Mise en valeur du Chemin du Roy – Contribution
5. Équité salariale – Mandat
6. TECQ – Révision de la programmation 2016-2017
7. Entente-cadre entre l'Union des municipalités du Québec et Gaz Métro – Adhésion

D. Contrat et appels d'offres

1. SADC – Offre de services en accompagnement en efficacité énergétique
2. Pavage du stationnement SDE – Autorisation de la dépense

E. Avis de motion

F. Adoption de règlement

1. Abrogation du règlement 2016-357

G. Sécurité publique

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Municipalisation de la rue Gamelin – Autorisation au directeur général
2. Servitude – Virée Île-du-Large Est – Autorisation de signature

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Bibliothèque – Rencontre d'automne – Autorisation de la dépense
2. Le Raconteux – Demande du 350^e
3. Legs 350^e – Demande à la municipalité
4. Soirée reconnaissance des bénévoles – Autorisation de la dépense

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Une demande est faite pour ajouter le point *Abrogation de la résolution 2016.09.265 et Programme de soutien aux politiques municipales 2016-2017*, immédiatement après le point C. 2.7.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Adoptée.

2016.10.275

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2016.10.276

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2016

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2016.10.277

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Aucune.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2016

Aucune.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Aucune.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2016.10.278

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 185 997,63 \$.

Liste des comptes payés	69 236,01 \$;
Liste des comptes à payer	67 682,97 \$;
Liste des salaires	49 078,65 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

Les encaissements du mois de septembre sont de 496 861,49 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

- Lettre de demande de précision d'une citoyenne;
- Résolutions sur les hydrocarbures – Position de la FQM;
- Financement du projet de l'Hôtel de ville.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de septembre 2016.

2016.10.279

FABRIQUE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE – FEUILLET PAROISSIAL – ACHAT DE VISIBILITÉ

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'acheter un espace publicitaire, de format carte d'affaires, dans le feuillet paroissial au montant de 180 \$ pour un an.

Adoptée.

2016.10.280

FONDATION FOYER LA PÉRADE – DEMANDE DE FINANCEMENT

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution financière de 100 \$ à la Fondation Foyer La Péraide pour leur dîner spaghetti qui aura lieu le 13 novembre prochain; les profits serviront pour l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

Adoptée.

2016.10.281

APPUI ZIP LES DEUX RIVES

CONSIDÉRANT QUE l'association des citoyens et citoyennes de l'Île-du-Large en vue de la mise en place d'un projet de conservation volontaire des milieux humides de l'Île-du-Large;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des zones d'interventions prioritaires (ZIP) Les Deux rives est un organisme impliqué dans la conservation de l'environnement dans la région;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de mise en place de conservation volontaire des milieux humides de l'Île-du-Large avec l'organisme ZIP les Deux Rives.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte informe qu'il se trouve en situation de conflit d'intérêt sur le prochain point en discussion et se retire de la table du conseil municipal.

2016.10.282

USAGE DU TERRAIN AU 8, RUE MARCOTTE – ENTENTE MUNICIPALITÉ – ASSOCIATION DES POURVOYEURS

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction de l'édifice qui abrite le bureau d'information touristique, l'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux et le Centre d'interprétation du poulamon aucune entente n'a été signée concernant les titres de propriété de cet édifice et sur la gestion et l'occupation de ce dernier;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général afin de clarifier les titres de propriété de l'édifice du 8 rue Marcotte et de l'autoriser à engager des frais pour la recherche nécessaire à l'établissement de ces derniers.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte se réintègre à la table du conseil municipal.

2016.10.283

MISE EN VALEUR DU CHEMIN DU ROY – CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du plan d'action pour la mise en valeur du Chemin du Roy par la direction du Vieux presbytère de Batiscan répond aux demandes exprimés par les parties prenantes au dossier;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de verser la contribution de la municipalité, au montant de 5 000 \$ dans le cadre du projet de mise en valeur du Chemin du Roy.

Adoptée.

2016.10.284

ÉQUITÉ SALARIALE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, au plus tard le 31 décembre 2016, déposer son exercice dans le cadre de l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Consilium avait commencé l'exercice en 2014 et qu'il reste à mettre à jour les documents;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accorder le mandat de compléter l'exercice dans le cadre de l'équité salariale au Groupe Consilium, pour un montant de 1 650 \$ avant toutes taxes applicables, et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée.

2016.10.285

TECQ – RÉVISION DE LA PROGRAMMATION 2016-2017

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée.

2016.10.286

ENTENTE-CADRE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET GAZ MÉTRO – ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'une ration de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

CONSIDÉRANT QUE le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par le C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises et que copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

Adoptée.

2016.10.287

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2016.09.265

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2016.09.263.

Adoptée.

2016.10.288

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES MUNICIPALES 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui visent, 1- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles et, 2 – à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite présenter en 2016 – 2017 une demande d'appui financier au ministère pour un projet de politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour un projet de mise à jour d'une politique familiale municipale, d'autoriser le directeur général à agir comme mandataire délégué

pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de désigner monsieur Adam Perreault, conseiller municipal, comme responsable des questions familiales.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2016.10.289

SADC – OFFRE DE SERVICE EN ACCOMPAGNEMENT EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la SADC de la Vallée de la Batiscan offre une démarche d'accompagnement en efficacité énergétique de concert avec l'AQME;

CONSIDÉRANT QUE la SADC offre une contribution équivalent à 90% du coût de l'évaluation et de l'analyse en consommation énergétique;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna municipal est un consommateur majeur d'énergie;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la SADC de la Vallée de la Batiscan afin de procéder à une analyse en vue de l'implantation des mesures d'efficacité énergétique pour l'aréna municipal, et ce au coût de 68,40 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2016.10.290

PAVAGE DU STATIONNEMENT SDE - AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la firme Maskimo était responsable des travaux de réaménagement de l'intersection de la rue Sainte-Anne et de l'intersection de la route 138 et que nous avons une entente de service d'une valeur de 500 \$ pour l'occupation d'une partie du stationnement pour leur roulotte de chantier;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec s'était engagé à paver une partie du stationnement en raison de la réfection des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaitait paver l'ensemble du stationnement et les deux espaces pour la recharge des véhicules électriques;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de pavage de notre entrée du 230 Sainte-Anne, par la firme Maskimo, pour un montant de 4 300 \$ avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Aucun point.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun point.

2016.10.291

ABROGATION DU RÈGLEMENT 2016-357

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Germaine Leboeuf lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement avant la tenue de la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Adam Perreault, et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 2016-362 abrogeant le règlement numéro 2016-357 modifiant le règlement numéro 95-125 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit et est adopté pour statuer et décréter ce qui suit, à savoir :

Article1 - TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est intitulé «Règlement abrogeant le règlement numéro 2016-357 modifiant le règlement numéro 95-125 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ». Il porte le numéro 2016-362.

Article 2 - OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement abroge le règlement 2016-357 modifiant le règlement numéro 95-125 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

Article 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2016.10.292

MUNICIPALISATION DE LA RUE GAMELIN – AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE les arpenteurs ont terminé les relevés en vue de la municipalisation de la rue Gamelin;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à transmettre à Me Hugues Germain le dossier de municipalisation de la rue Gamelin et de signer tout document nécessaire en vue de ladite municipalisation.

Adoptée.

2016.10.293

SERVITUDE – VIRÉE ÎLE-DU-LARGE EST – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réaliser une virée pour les véhicules utilitaires et de sécurité publique à l'extrémité du chemin de l'Île-du-Large du côté Est;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et la mairesse à signer tout document pour la servitude en vue de la réalisation d'une virée au chemin de l'Île-du-Large du côté Est.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2016.10.294

BIBLIOTHÈQUE – RENCONTRE D'AUTOMNE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser deux inscriptions à la rencontre d'automne du Réseau Biblio, au montant de 50 \$ pour les deux inscriptions, et d'autoriser les dépenses inhérentes à la participation à cette rencontre selon les modalités prévues au *Règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés.*

Adoptée.

2016.10.295

LE RACONTEUX – DEMANDE DU 350^E

CONSIDÉRANT QU'en 2017 la municipalité fêtera son 350^e anniversaire et que le conseil municipal souhaite que la population soit informée et participe en grand nombre aux différentes activités;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique actuelle il est permis d'utiliser une page, par organisme, afin de faire connaître leurs activités dans chaque édition du bulletin municipal, « Le Raconteux »;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accorder au comité organisateur des fêtes du 350^e anniversaire de la municipalité un maximum de quatre (4) pages dans chacune des quatre (4) prochaines éditions du bulletin municipal.

Adoptée.

2016.10.296

LEGS 350^E – DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des fêtes du 350^e de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite laisser un legs à la municipalité à la fin des festivités;

CONSIDÉRANT QUE le legs souhaité serait l'illumination du parc du pont;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'appuyer la Corporation des fêtes du 350^e de Sainte-Anne-de-la-Pérade dans son projet d'illumination du parc.

Adoptée.

2016.10.297

SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir une reconnaissance aux bénévoles qui s'impliquent dans les différentes activités offertes à la population;

CONSIDÉRANT QUE cette activité prendra la forme d'un « 5 à 7 » le 18 novembre prochain;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 3 000 \$ pour l'organisation de l'activité de reconnaissance des bénévoles du 18 novembre 2016.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Virée de l'Île-du-Sable Est.

RAPPORT DES COMITÉS

- SDE – Rapport sur les projets en cours de réalisation;
- Les élus (3) et le directeur général font rapport de leur participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

2016.10.298

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20 h 30.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse